battu comme plâtre sa pauvre femme ; un voisin qui venait au secours de la malheureuse reçut aussi force horions.

Trois mois de prison à Lorthiois.

A L'ASILE DE NUIT. — Le 20 mars dernier, un individu, Louis Lelong faisait du tapage, car il était en état d'ivresse. L'agent, lui disant de se tenir tranquille, il l'injuria ; puis, de colère, il déchira neuf couvertures et trois paillasses.

Le Tribunal le condamne à huit jours de prison et cinq francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Arthur Veys, médaillé du Tonkin, qui a fait cinq ans de service dans la légion étrangère, croyant que cela lui permettait de rentrer en France, malgré l'arrêté d'expulsion dont il est frappé. Le Tribunal est en outre indulgent à son égard, en ne lui infligeant que 15 jours de prison.

Jules Wittou, rebellion, outrage aux agents et ivresse, un mois 5 francs. Henri Mosai, infraction à un arrêté d'expulsion, un mois; Edmond Vandewalle, fraude, 15 jours 500 francs d'amende solidairement avec un sieur Vanoverfeid, déjà condamné pour ce fait à nos dernières audiences. Charles Buels, fraude, 20 jours 500 francs; Felix Houzé, 3 jours, Sidonie Houzé, remise à ses parents, 500 francs pour fraude; Juienne Lombard, six jours sursis, 500 francs.

Tribunal civil de Lille. — JURY D'EXPROPRIATION POUR LE CHEMIN DE FER DE ROUBAIX WATTRELOS A LA FRONTIÈRE BELGE. — *Audience du mercredi 24 mars 1897.* — Magistrat-directeur du jury, M. BOUILLON, juge, président du jury, M. SATAR.

Commune de Wattrelos. — 1° Les rues de Wattrelos, comme précédemment les rues de Roubaix, ont donné lieu à un débat assez animé.

Il y a sept rues dont le chemin de fer prend une partie : la rue de Roubaix (81 centiares), le chemin vicinal n° 7 dit de la Vie le Place, ou rue Pierre-Cateau (7 ares 38 centiares), le chemin vicinal n° 11 de Ste-Marguerite (9 ares 3 centiares), un chemin d'exploitation au Sartel (14 centiares), le chemin vicinal ordinaire n° 6 de Liévin (2 ares 77 centiares), le chemin de grande communication n° 9 de Roubaix à la frontière (4 ares 36 centiares), la Grande Rue (8 ares 25 centiares).

Pour chacun de ces chemins, la Compagnie du Nord offre un franc ; de plus, par conclusions spéciales prises à la barre, elle demande à ce que l'indemnité accordée ne soit qu'une indemnité éventuelle.

La commune de Wattrelos reconnaît que, pour la plupart des chemins, elle ne subit pas grand préjudice, les routes ne seront point définitivement barrées, le passage sera rétabli soit par des passages à niveau, soit autrement. Aussi accepte-t-elle cette indemnité de un franc.

Mais, il est une rue qui n'est pas dans ces conditions, c'est la rue de Roubaix, actuellement petit chemin, mais destinée à devenir une grande artère; or, le chemin de fer coupe cette rue en deux tronçons séparés; point de passage à niveau, le chemin de fer se contente de relier cette rue par une route le long de la voie aux chemins voisins. Il y a là pour la ville un grave préjudice, aussi réclame-t-elle de ce chef une indemnité de 16 700 fr.

Le jury alloue à la commune de Wattrelos les indemnités éventuelles suivantes : 16.000 francs pour la rue de Roubaix, un franc pour chacun des autres chemins.

2° L'indemnité de 498 fr. offerte par la Compagnie du chemin de fer du Nord pour 1 are 47 centiares de terre, situés au Village, appartenant aux pauvres de Wattrelos, a été acceptée par délibération du 23 janvier 1896 de la commission administrative du Bureau de bienfaisance de Wattrelos.

C'est à ce chiffre que le jury fixe l'allocation.

3° Pour un are dix centiares de terre, au Village, la Compagnie du Nord offrait à M. Louis Watteau-Duthoit, à Wattrelos une somme de 1 070 francs; ce dernier réclamait 9.350 francs et obtient 3.300 francs.

Le locataire de cette terre, M. Watteau-Tharell, fermier à Wattrelos, reçoit pour éviction, perte de jouissance, etc., une indemnité de 30 francs ; il demandait 104 fr. 55, on lui offrait 1 franc.

4° M. Watteau-Duthoit est également propriétaire au Village, d'une terre de 8 ares 38 centiares, avec une annexe de 7 ares 48 centiares, exproprié par le chemin de fer. Or, sur cette terre, en plein milieu de la ligne, se trouve une maison presque neuve, construite, il est vrai avant le jugement d'expropriation, mais alors que déjà le tracé de la ligne était décidé. Aussi la Compagnie veut-elle pas payer cette maison, et offre-t-elle 10.414 francs pour la partie principale et 3.288 francs pour l'annexe.

L'avocat de M. Watteau proteste de l'absolue bonne foi de son client et cherche à établir, par des pièces plus ou moins nombreuses, qu'il ignorait le tracé de la ligne. Il demande donc 48,830 francs pour la partie principale, 12,275 fr. 20 pour l'annexe.

Le jury fixe l'allocation à payer par la Compagnie du Nord à 27,571 francs pour la partie principale, à 8.220 francs pour l'annexe.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du 23 mars.* BAIL DE FORCE MOTRICE. — PRIVILÈGE. — Nous avons rendu compte en son temps du jugement du tribunal de commerce de Roubaix, en date du 5 février, entre MM. Ludovic et Joseph Legrand, propriétaires, et la liquidation judiciaire Pierre Vial.

Pour l'organe de leur conseil Me Duvillier, MM. Ludovic et Legrand, propriétaires d'une usine, à Roubaix, demandent partie à Pierre Vial, avec force motrice, de reconnaître leur admission au passif privilégié de la liquidation pour le loyer des locaux occupés et pour la force motrice.

Le liquidateur judiciaire, Me Chatteleyn, repoussait cette prétention, en ce qui concernait la force motrice, et le tribunal avait admis le privilège pour la force motrice consommée; il avait au contraire refusé le privilège depuis le 15 juillet 1896, date où Vial avait cessé de faire fonctionner son matériel.

La Cour de Douai, par son arrêt de ce jour a confirmé la décision des premiers juges et a attribué le privilège à l'intégralité de la créance.

En fait le bail de force motrice et celui de l'immeuble étaient distincts, et la question était de savoir si le bail de force motrice devait être considéré comme formant un tout indivisible avec celui de l'emplacement.

Déjà précédemment, par deux arrêts, l'un du 30 juin 1880, l'autre du 7 juin 1887, la Cour de Douai avait déclaré privilégiée la location de force motrice lorsque cette location était l'accessoire de celle de l'immeuble. Dans les espèces jugées, la location d'immeuble et de force motrice étaient réunies dans un même et seul acte.

Cette fois, la Cour, interprétant la volonté des parties, décide que si les actes ont été divisés au point de vue de l'enregistrement, l'intention a été de ne pas donner l'usine en bail sans y ajouter la force motrice dont le bailleur avait la disposition, ce que le locataire recherchait.

Cela résulte des termes mêmes du contrat. La conséquence est qu'on ne peut pas diviser le privilège.

La Cour admet donc les bailleurs pour une année en cours et une année à venir au passif privilégié et condamne la liquidation Vial aux entiers dépens.

Cet arrêt affirme définitivement la jurisprudence de la Cour sur cette question qu'elle tranche pour la troisième fois dans le même sens depuis le 30 juin 1880.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 24 mars.

AFFAIRE BOISLEUX-LAJARRIGE

Le colonel de la Tour d'Auvergne fait une déposition émouvante. En 1893, il était dans les Alpes avec ses troupes. Sa femme partit pour Paris chez sa mère.

A la suite de la naissance d'une enfant, elle avait été malade. Le Dr Labbé l'avait guérie. Un second examen confirme la guérison. Elle partit avec sa famille pour Royat. Là, le Dr Levillain, loin de dissiper ses doutes, la décida à aller à la clinique du Dr Boisleux. J'ai eu tort de ne pas m'y opposer.

Le colonel, accablé, s'arrête un instant. Puis, se tournant vers l'accusé, il s'écrie : « Je suis ici dans un but de salubrité sociale, vous avez tué ma femme. » Je vous écrivais : « Il y a, au bagne, des gens moins coupables que vous. »

Vous avez tué une femme pour 1500 francs. Pour 1500 francs vous avez fait une orpheline; même pas pour ce prix, car vous avez forcé la note sous prétexte d'avoir gardé le cercueil un jour de plus.

Le procès

Le colonel raconte qu'il reçut des télégrammes du Dr Boisleux, lui annonçant que l'opération avait très bien réussi. Je courus à Paris, quand j'arrivai à la clinique de la rue des Archives, ma sœur vint au-devant de moi et dans la chambre de ma femme je trouvai un cercueil.

Le colonel termine ainsi : « Cet homme s'est condamné lui-même en tombant à genoux près du lit de ma femme, il s'est déshonoré; il a oublié jusqu'au respect de lui-même et c'est pourquoi il finit ici. »

Le Dr Boisleux, atterré, ne peut répondre. Après l'audition de plusieurs témoins, parmi lesquels M. Labbé, l'audience est levée.

CREVASSES --- GERÇURES

Prenez la précaution de vous munir pour l'hiver, d'un pot de CRÈME RÉGENCE. Vous guérirez en peude temps vos gerçures ou crevasses de la figure et des mains ainsi que les petits boutons occasionnés par le froid.

Prix du pot : 1 franc

Pharmacie DELABARRE, 51, *rue d'Inkermann*,
3176 *ROUBAIX* 04255

Services à liqueur : **GALERIES LILLOISES.**
41016—43343d

NORD

Cysoing. — *Un vol au préjudice d'une marchande de Roubaix.* — Un malfaiteur, resté inconnu, s'est emparé sur le marché de Cysoing d'une pièce d'étoffe d'une valeur de 50 fr. à l'étalage de Mme Flore Harouey, marchande d'étoffes à Roubaix. La gendarmerie, informée, a aussitôt procédé à une enquête. Elle croit être sur la trace du coupable.

Bourghelles. — *Une affaire mystérieuse.* — Le Parquet de Lille, représenté par M. Delahaye, juge d'instruction accompagné de son greffier et du juge de paix de Cysoing, est descendu lundi à Bourghelles par le train de 1 heure 26 pour instruire une affaire que l'on dit très grave. La gendarmerie et la police gardent le mutisme le plus complet, ne voulant pas entraver la marche de la justice.

Un lot de 100,000 francs. — M. Léon Capy, notaire à St-Pol, vient d'avoir la bonne fortune de voir sortir une de ses obligations du Crédit foncier, avec un lot de 100,000 fr.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du mercredi 24 mars.* — Jeanne Drey, boulevard Gambetta, 53. — Henri Axters, rue Bernard, cour Demarcq, 1. — Irma Vandevelde, rue Meyerbeer, cour Tiberghien, 6. — Juliette Wagnon, rue d'Alger, 3. — *Déclarations de décès.* — Van Sockeren, présente sans vie, rue des Parvenus, 47. — Gustave Van Overberghe, 59 ans, Hôtel-Dieu. — Henri Lecerf, 2 ans, rue de la Poitennerie, 49. — Jules Pauwels, 14 ans, rue de Flandre, cour Puls, 5. — Henri Petit, 50 ans, rue du Chemin-de-Fer, 67. — Augustine Beghain, 18 mois, Hôtel-Dieu. — Curt Wohlfarth, 24 ans, place du Trichon, 6. — Elodie Boone, 2 mois, rue des Recollets, cour Dhondt, 10. — Alphonse Picquet, 78 ans, rue de l'Hospice.

CROIX. — Déclarations de naissances du 15 au 21 mars. — Descamps Georges, rue de Belfort, 13. — Duc Ahne, rue Mirabeau. — Douvrandelle Edouard, rue Faidherbe, 21. — Lemahieu Henri, rue du Progrès, 22. — Guequière Yvonne, rue de la Gare. — Jovenaux Helman, rue de la Pannerie, 5. — Vanstraeten Françoise, rue Verte. — Honoré Victor, rue Paul-Bert, 29. — Sailly Jean, rue Perdue. — Vindevogel Emile, rue du Quai. — *Déclarations de décès.* — Roche Emilie, 6 mois, rue de l'Amiral-Courbet, cité Saint-Eloi, 4. — Wadin, présenté sans vie, rue de l'Amiral-Courbet, cité Saint-Eloi, 17.

WASQUEHAL. — Déclarations de naissances du 1er au 15 mars. — Cesar Roeland, chemin du Quesne. — Céline Delvoie, le Petit Cottignies. — Albert Langrenê, le Triez. — Léon Pittelioen, place de Lille. — Gabriel Deveugèle, le Bourg. — Valentine Jourez, le Noir Bonnet. — Louise Landsheere, le Bourg. — *Publications de mariages.* — Jules Crombet, 28 ans, journalier et Marie Tauteuer, 47 ans, ménagère. — Edouard Coket, 20 ans, emballeur, à Croix et Hélène Segard, 21 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès.* — Elisa Desplouy, 74 ans, sans profession, le Triez. — Octave Delplanque, 14 mois, Noir Bonnet. — Charles Delenain, 75 ans, sans profession, le Bourg. — Ernest Dufossez, 2 ans 1/2, chemin du Quesne. — Oscar Lestienne, 49 ans, domestique, Planche au Riez. — Alfred Lambart, 7 ans 1/2, le Petit Cottignies. — Jean-Baptiste Blauwblomme, 31 ans, fileur, Noir Bonnet. — Derasse, présenté sans vie, chemin du Quesne. — Derasse, présentée sans vie, chemin du Quesne. — Joseph Delebecque, 3 ans, chemin Dutihoit.

LYS-LEZ-LANNOY. — Déclaration de naissance du 24 mars. — Piemont Suzanne, Place.

LEERS. — Déclaration de décès du 24 mars. — Thery, présenté sans vie, Triez de Cartheu.

HEM. — Déclaration de naissance du 24 mars. — Vandekerkoff Liévin, Place.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 24 mars. — Théophile Depieux, rue du Brun-Pain. — Anna Deryecker, rue de Wattignies. — Maria Ben Haese, rue des Champs. — *Déclarations de décès.* — Carlos Prouvost, 65 ans, sans profession, hospice général. — Thérèse Delattre, 2 mois, rue du Tilleul. — Elise Wibaux, 75 ans, Grande-Place, 32. — Fernand Massart, 8 mois, rue de Gand.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le vendredi 26 mars 1897, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Stéphanie Justine HENNION, épouse de Monsieur Antoine BOSSUT, décédé à Roubaix, le 19 février 1897, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

A la Chambre. — La discussion générale est close sur le budget de l'Industrie et du Travail et dans sa séance de mercredi, la Chambre a entamé la discussion des articles.

A la séance à huis-clos tenue mardi par la Chambre belge, et dont nous avons déjà dit un mot, s'est terminée par l'adoption de l'ordre du jour pur et simple opposé par M. De Lantsheere à un ordre du jour de M. Furnemont, socialiste, proclamant la liberté des fonctionnaires de la Chambre de s'occuper de politique. Les démocrates-chrétiens ont voté avec les socialistes.

Des explications échangées au sujet du cas de M. B..., il semble résulter que celui-ci s'est, dans ses discours aux grévistes, livré à des appréciations assez violentes au sujet de membres de la Chambre, et l'on comprend jusqu'à un certain point que le Parlement considère qu'il est de sa dignité de ne pas laisser attaquer ses membres d'une façon aussi violente par un de ses fonctionnaires.

Aussi M. Renkin, le député démocrate-chrétien, qui faisait l'interpellation, n'a-t-il pas pris directement la défense de M. B. Il a seulement opposé la sévérité peut-être légitime dont on use vis-à-vis de celui-ci, à la tolérance dont on a fait preuve vis-à-vis d'autres fonctionnaires de la Chambre qui prennent également part aux luttes politiques, sont dans la presse soit ailleurs. Il a demandé au bureau de préciser les règles auxquelles étaient soumis sous ce rapport les membres du personnel de la Chambre.

On ne lui a fait qu'une réponse assez vague. Les fonctionnaires peuvent s'occuper de politique ; mais ils doivent rester dans les limites des convenances quand ils discutent les actes des membres de la Chambre. Quant à la détermination de ces limites elle reste livrée à la Tribunal du bureau. Voilà la conclusion du débat.

Les dégâts des socialistes. — Les socialistes du pays de Charleroi étaient jusqu'ici restés assez bien à l'abri du vent de discrédit qui souffle sur le parti. Mais ils commencent maintenant à en ressentir aussi les atteintes.

A Dampremy, une scission s'est produite, et l'administration communale socialiste est combattue par une partie de ses amis.

A Gilly, un gros parti de mécontents menace de faire concurrence à l'édifice socialiste.

A Marcinelle vient de se créer un club socialiste qui prend le nom de « La Liberté Socialiste, » et qui tôt ou tard entrera en lutte avec la *Maison du Peuple*, le club socialiste officiel de la localité. Les fondateurs de « La Liberté Socialiste » sont l'objet de toutes sortes de tentatives de séduction de la part des membres de la *Maison du Peuple*, qui essayent de les faire rentrer dans les rangs.

A propos de discordes socialistes, un mot d'une de ses victimes, le citoyen Elisée Fauviau, qui était il y a quelques années le porte-drapeau de la faveur populaire au Borinage. Depuis il s'est, paraît-il, une éclaircie échevinale, compromis avec des scélérats qui sont simplement radicaux, et son étoile a considérablement pâli dans le ciel socialiste. L'autre jour il s'était aventuré à prendre la parole à Petit-Wasmes. Il y a été conspué de la plus belle façon. Encore un peu on lui faisait un mauvais parti.

Bruxelles. — Cour d'assises du Brabant. — *L'affaire du commissaire Courtois.* — L'affluence de curieux a été très grande mercredi aux deux audiences du matin et de l'après-midi.

A celle du matin, Me Spaak, l'un des défenseurs de Restiaux a pris la parole et l'après-midi, Me Hirsch a présenté la défense de Devos. Jeudi auront lieu les répliques.

Bruges. — *La découverte du cadavre d'un soldat noyé.* — Depuis trois semaines, le soldat Camille Naeyaert, natif de Ruddervoorde et appartenant au régiment des lanciers, manquait à l'appel.

Mardi matin, son cadavre a été repêché des eaux du Quai Long, près le pont des Dunes.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital militaire.

Mouscron. — *Construction de nouvelles rues au Mont-à-Leux.* — On nous annonce que différents propriétaires se proposent d'établir des rues devant aboutir à la halte du chemin de fer nouvellement créé au hameau du Mont-à-Leux.

Herseaux. — *Le pavé du Long-Boul à Herseaux.* — Les études pour le projet de construction d'une route allant du hameau du Long-Boul à Herseaux, et de la Malsence à la gare d'Herseaux, se poursuivent très activement. Les opérations pour le levé du plan et le nivellement seront entamées incessamment. Les autorités supérieures ont approuvé le projet.

Tournai. — *La mort de M. le chanoine Dubois.* — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le chanoine Jean-Baptiste Dubois, décédé inopinément en notre ville la nuit dernière.

Né à Macon lez Chimay le 3 juin 1819, le défunt avait rempli successivement les fonctions de vicaire de la paroisse de Notre-Dame à Tournai et celles de professeur au Grand-Séminaire. Il fut dans la suite nommé chanoine titulaire.

Sa mort a douloureusement ému ses nombreux amis et excité d'unanimes regrets parmi tous ceux qui l'ont connu et ont pu apprécier ses rares qualités de cœur et d'intelligence.

Les funérailles de M. le chanoine Dubois seront célébrées samedi, à 10 heures, à la Cathédrale.

Courtrai. — *La ligne vicinale Courtrai-Mouscron-Menin et Courtrai-Wacken.* — L'administration communale de Courtrai a décidé d'établir le train vicinal de Courtrai-Wacken par les rues de Menin et de Bruges plutôt que par le boulevard du Nord comme le comportait le premier projet. Les études pour ce changement se poursuivent d'ailleurs très activement. Des qu'une décision définitive sera prise, les plans de la ligne Mouscron-Menin-Courtrai et Courtrai-Wacken seront soumis à l'approbation royale. On espère commencer les travaux dans le courant de l'été.

CONSEIL COMMUNAL DE COURTRAI

Séance du lundi 22 mars 1897

Le conseil entre en séance à 6 h. 1/4 du soir ; pendant la lecture du procès-verbal de la dernière séance nous remarquons présents : MM. Reynaert, bourgmestre, président le conseil, Tack, Devos, Ghyoot et Vandale, échevins, M. Brinck, secrétaire.

MM. Vercruysse Victor, Destoop Camille, Nolf Eugène, Landas, Caesens Frans, Hage-Orban, Ballekens, notaire Vuylsteke, Oosterlinck, Debien Raymond, Lecoutre, Vandermensbrugghe, Kerkhof, Verhelst, avocat, Vanneste, Delbaere, Robyn, Burggraeve et Driesschaert, conseillers.

On aborde immédiatement l'ordre du jour.

Rôle de la taxe sur les chiens pour 1896. — Les chiens inscrits portent : 1 lévrier, 29 chiens de chasse, 1715 toutous de diverses races. La recette des taxes fut de 3.478 francs 60 centimes.

Aménagements de l'hôtel-de-ville. — Il s'agit de la construction du bureau de M. le Receveur communal et d'une salle à l'étage pour servir aux services des bureaux de l'hôtel-de-ville. Le devis porte 8.436 francs. Cette somme doit être prise sur le budget de 1897.

M. Verhelst fait remarquer que la propreté et l'ordre manquent dans les bureaux de l'hôtel de ville, à preuve : il a cherché dans les bureaux une marque de pains de boulanger qui doivent être déposées, les marques étaient éparpillées et les locaux étaient très sales.

M. Tack. — Il n'y a rien d'étonnant à cela ; on venait à peine de terminer certains travaux ; maçons et charpentiers venaient de quitter.

M. Devos. — On doit nettoyer la semaine prochaine.

M. Verhelst trouve encore que le bureau de M. le Commissaire de police est situé trop loin de celui des agents; celui des adjoints est à l'étage. La surveillance des agents est donc très difficile.

M. Reynaert, bourgmestre. — M. Verhelst a parcouru les bureaux à un mauvais moment; il est possible qu'en ces jours de déménagement et d'aménagement tout ne soit pas en ordre parfait, quant à la surveillance de police.

M. Ghyoot, échevin de police. — L'inspecteur a son bureau à côté de la permanence des agents.

M. Reynaert. — Le rôle du commissaire de police n'est pas de surveiller les agents.

L'incident est clos.

Service des boues. — M. Simoens, l'entrepreneur de la ferme des boues a évalué la perte que lui cause la défense de vendre les immondices. On demande un nouveau crédit de 100 francs par mois.

M. Verhelst intervient encore; il demande que l'on dresse inexorablement procès-verbal aux servantes qui jettent des immondices à la rue. De plus les tombereaux de la ferme des boues font très irrégulièrement les tournées et avant leur arrivée les gamins et les chiffonniers sont déjà venus éparpiller les tas dressés. Il préconise en guise de remède de faire précéder les tombereaux d'un employé de la ville chargé de prévenir chaque maison du passage des chariots.

M. Driesschaert (en flamand), trouve que la sonnette actuelle des tombereaux est plus que suffisante.

M. Verhelst insiste et dit que avec son remède en empêcherait les rôdeurs de rues de voler les bacs à immondices que les ménagères déposent devant leurs portes.

M. l'échevin Vandale. — Les employés que M. Verhelst veut adjoindre aux tombereaux coûteraient au minimum 5.000 fr. par an à la ville; il propose en conséquence comme mesure plus économique et pour donner satisfaction aux réclamations de M. Verhelst de payer les bacs volés, cela coûterait au plus 150 fr. par an. (Sourires.)

M. Kerkhof se plaint de ne voir jamais les tombereaux de la ferme des boues dans son quartier.

M. Reynaert. — Le vieux contrat qui nous régit exclut certaines parties de la ville, nous reviserons cela.

Traitement d'attente à l'institutrice de l'école gardienne. — Le traitement a été réduit de 250 francs. Un arrêt de la cour de cassation a décidé qu'il fallait un arrêté royal pour autoriser cette réduction. Il faut bonifier la différence entre les deux arrêtés il y a à lui payer 33 francs.

École primaire adoptée. — M. Wante demande à faire adopter une école de six classes transférée du boulevard de Groeninghe au Kring. Approuvé.

La séance publique est levée à 7 heures.

REBUS

Voici l'explication du rébus dont le sujet a été inséré dans le numéro du *Journal de Roubaix* du dimanche 21 mars 1897 :

Il est du bonheur comme des montres ; les moins compliqués sont les plus solides.

Mot à mot. — Il aide U bon heur comme des montres, l'E moins compliqué son les plus seau lit de.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — La partie de coqs qui a eu lieu mercredi soir à 6 heures, chez M. Delbecke, au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, avait attiré beaucoup d'amateurs; on jouait un 3 de 5 pour 100 francs, avec paires de plaisir à 20 francs, contre la société du Mont-à-Leux; en voici les résultats : la société du Maréchal a gagné les deuxième, quatrième et cinquième paires; la troisième paire n'a pas décidé. La société du Mont-à-Leux a gagné les première et sixième paires. Les paris n'ont pas fait défaut et l'animation a été grande.

— Il y avait mardi soir de nombreux amateurs, chez M. Cossement, vis-à-vis de l'Abattoir, rue Lacroix, pour assister à la belle partie qui se jouait contre les bouchers de Wattrelos, il s'agissait d'un 2/3 mort pour 50 francs avec paires de plaisir à 10 francs. La société de l'Abattoir a gagné les première, troisième et quatrième paires et perdu la seconde. Paris sérieux des deux côtés.

Jeudi 25 mars, au Clairon des Zouaves, rue Pellart, il se jouera un beau 3 de 5 pour 400 francs avec paires de plaisir à 20 francs contre la Brasserie Saint-Eloi et la société de l'Ours, de Tourcoing réunies. Mise au parc à cinq heures.

— Vendredi 26 mars, chez M. Cossement, rue Lacroix, vis-à-vis de l'Abattoir. On jouera un 2 de 3 mort pour 75 francs, contre Pierre, dit Congo, de Croix. Mise au parc à cinq heures.

TOURCOING. — Aujourd'hui, jeudi 2 mars, belle partie de coqs, Desmettre contre Le Tigre, rue du Casino, à Tourcoing. Mise au parc à 4 heures, un 2/3 pour 25 fr., paires de plaisir à 3 fr. L'entrée au gagnant.

CROIX. — Dimanche 28 mars 1897 (jour de la Mi-Carême), la société du Demi-Cercle, établie chez M. Théodore Catteau, rue de Roubaix 33, informe le public qu'une intéressante partie de coqs sera jouée en 2/3 mort pour 50 fr. contre la société du Prado, paires de plaisir à 10 fr. Mise au parc à 5 heures.

HEM. — Auberge de l'Hempempout, dimanche 28 mars, grand concours de coqs, vingt sociétés y sont engagées. Entrée de parc : 5 cent.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

CROIX. — Un grand jeu de boule à la platine sera joué le dimanche de Pâques, 18 avril, chez M. Mesplomb, cabaretier, au Créchet, Croix-Blanche, il y aura 125 francs de prix. Avis aux amateurs.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, RUE DU CHATEAU, 5

Séances des 20 et 21 mars 1897

DÉSIGNATION DES CAISSES	VERSEMENTS nombre	VERSEMENTS nouveaux livrets	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURS nombre	REMBOURS sommes
Roubaix.. Samedi	91	43	11.574 »	96	21 919 53
Roubaix.. Dimanche	241	42	23 833 »	131	34 779.—
Lannoy	36	4	4.083 »	20	2.635 93
Croix	12	4	3.675 »	18	4 084 93
Wattrelos	20	6	4 545 »	38	8.412 91
Ascq	3	»	500 »	2	1.709 64
TOTAUX	403	68	48.127 »	308	73.161.94

Les opérations du mois de mars sont suivies : A Roubaix, par MM. L. Watine-Lorthiois et E. Toulemonde-Mulliez, directeurs ; et MM. Henri Hoffmann, Georges Mazure, Henri Pollet, et Paul Requillart, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Mulle-Gadenne. — A Croix, par MM. Henri Segard et Lepers-Selosse. — A Wattrelos, par MM. Clément Dubus et Jean-Baptiste Delreux. — A Ascq, par MM. Pierre Catel et Jean-Baptiste Thieffry.

ORDRE DU SERVICE. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 heures, les samedis, de 9 à 10 heures 1/4, 5, rue du Château. Les remboursements ont lieu, les dimanches, à 11 heures 1/2, les samedis à 1 heure 1/2, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, FRÉMONT.

A défaut d'ascenseurs, les asthmatiques atteignent allègrement les étages élevés s'ils ont eu soin de fumer à l'avance une *Cigarette Indienne de Grimault et Cie*, qui supprime toute oppression. 43082d

Chronique des Assurances

DES BÉNÉFICES

Grande Importance de ce Chapitre

Toute entreprise financière se juge par les résultats qu'elle donne en bénéfices. Il ne suffit pas de réaliser un gros chiffre d'affaires. Il faut surtout penser à la rémunération des capitaux engagés. Dans les Assurances sur la vie, la question des bénéfices joue un très grand rôle. En effet, les primes à verser chaque année par l'assuré sont pour lui une charge qu'il s'impose en prévision de l'avenir. Or, les bénéfices réalisés deviennent une diminution de cette charge; et plus les bénéfices sont importants, plus l'allègement est considérable.

Une Compagnie d'assurances sur la Vie peut réaliser plus ou moins de bénéfices suivant que son administration s'applique avec sagesse à diminuer le plus possible la proportion de ses frais généraux et de ses décès. **Ces points ont une importance capitale.**

Avant de s'assurer, il faut donc apporter une sérieuse attention au choix de la Compagnie à laquelle on doit s'adresser. Pour les grandes Mutuelles Américaines il y a un contrôle facile : c'est le livre officiel que publie chaque année le Surintendant des Assurances de l'Etat de New-York. Or, voici, d'après ce livre, les bénéfices distribués ces dernières années par **l'Equitable des Etats-Unis**, la plus **forte** et la meilleure Compagnie du Monde :

En 1893	Fr.	10.978 071
En 1894	Fr.	11.089.602
En 1895	Fr.	10.380.710

Aucune Compagnie quelconque ne peut prouver d'une façon authentique qu'elle a distribué des bénéfices aussi importants pendant ces mêmes années.

Ce n'est pas tout. Tout en distribuant chaque année ces bénéfices supérieurs, **l'Equitable** a porté son excédent de réserves, chapitre qui comprend les bénéfices réservés pour l'accumulation, à **224 millions,** *chiffre de 70 millions plus élevé que celui de toute autre Compagnie au monde.*

Les derniers bilans de **l'Equitable,** y compris celui de 1896 où elle a augmenté son actif d'environ **82 millions,** *chiffre que n'a pu atteindre aucune de ses grandes rivales,* sont donc **bien plus avantageux** pour les assurés *que ceux de toutes les autres Compagnies.*

Enfin le même livre officiel publié par le Surintendant des Assurances de l'Etat de New-York nous montre que **l'Equitable** a un chiffre d'assurances en cours en Europe très supérieur à celui de n'importe quelle autre Compagnie.

En effet elle y a 44.260 polices, représentant un montant de Fr. 746.744.519.95, soit 8.572 polices de plus que toute autre Compagnie et un chiffre de Fr. 97.499 460.25 en assurances supérieur à celui de n'importe quelle autre Société.

Par ces résultats, *que personne ne peut contester,* **le public doit se convaincre** *d'une façon intime* **qu'il trouvera à l'Equitable des Etats-Unis,** *avec la plus forte sécurité,* **les bénéfices les plus grands,** *reposant sur un système d'administration qui a fait ses preuves* **de très grande et très habile économie.**

Pour tous renseignements, s'adresser à **M. Déprez,** Inspecteur général, 1, place de la République, à Lille, et aux Agents.

UNE EXCELLENTE CHOSE QUI NE COUTE PAS CHER

« Les conseils, » dit un proverbe, « ne coutent rien » Il en est de même de l'air et de l'eau, bien que ces deux éléments soient eux-mêmes beaucoup plus précieux que l'or le plus pur. Un bon conseil, même s'il ne coûte rien, peut devenir, s'il est suivi à la lettre, d'une valeur plus grande que si chaque mot qui le compose soit un diamant. Voici quelques lettres qui en feront mieux comprendre ce que nous voulons dire :

« Pendant deux ans j'ai souffert de coliques néphrétiques qui ne me laissaient aucun repos. Mes douleurs étaient épouvantables. J'avais aussi beaucoup de gravelle. J'avais essayé tous les médicaments imaginables sans en obtenir le moindre soulagement. Je ne savais plus à quel saint me vouer lorsque, sur le conseil d'un de mes amis, je me décidai à avoir recours à votre excellente Tisane américaine des Shakers. Le soulagement ne se fit pas longtemps attendre. Quatre flacons ont suffi à me rendre la santé, et depuis je n'ai plus ressenti aucune colique. La gravelle n'a également plus reparu et actuellement je me porte à merveille. Je suis heureux de vous adresser cette lettre attestant ma guérison. (Signé) A. Debouvre, représentant de commerce, 62, Rue Henri Kolb, Lille (Nord), le 25 juin 1895. (Signature légalisée par l'Adjoint, M. Delesalle) ».

» Ma reconnaissance vous est acquise, » lisons-nous dans une autre lettre. « Depuis quatorze ans je souffrais de l'estomac. J'avais des étouffements et des vertiges ; mes nuits étaient très mauvaises. J'étais d'une excessive faiblesse et en même temps je souffrais d'une constipation chronique. Ma mauvaise mine inspirait de vives inquiétudes à mes parents. Plusieurs personnes qui s'intéressaient à moi me conseillèrent fortement de faire l'essai de la Tisane américaine des Shakers, m'assurant que seule elle pouvait me guérir. En effet j'y eus recours et suis heureuse de certifier qu'elle m'a guérie de toutes mes souffrances. Je suis maintenant très bien portante et vous autorise à publier ma lettre. (Signé) Mlle. Voisin, 12, Rue des Halles, à Vannes (Morbihan), le 24 février 1896. (Signature légalisée par le Maire, M. Charles Rion). »

« Je vous remercie infiniment, » écrit un troisième correspondant ; la Tisane américaine des Shakers qui m'avait été chaleureusement conseillée par une personne qui avait été guérie d'un mal semblable au mien, m'a également fait beaucoup de bien. Je souffrais beaucoup des reins. J'étais sans appétit et j'avais des névralgies dans la tête qui me faisaient affreusement souffrir. J'avais en outre des douleurs rhumatismales. Quelques flacons de Tisane américaine des Shakers m'ont complètement guéri. Je vous autorise à publier ma lettre et vous salue sincèrement. (Signé) Aunis, 1, Rue Travarsière-Magenta, à Laval (Mayenne), le 5 mars 1896. (Signature légalisée par le Maire, M. Boissel). »

Voilà donc trois cas qui prouvent la valeur bien évidente d'un bon conseil donné en temps opportun. Nos trois malades souffraient des mêmes symptômes, c'est pourquoi le même conseil convenait à chacun d'eux. Les coliques néphrétiques, la gravelle, les maux d'estomac, les étouffements, les vertiges, la constipation, les douleurs dans les reins, le manque d'appétit, etc, — tous ces maux ne sont autres que les symptômes d'une seule et même maladie, la dyspepsie ou indigestion chronique. Les hommes en souffrent beaucoup et les femmes davantage. Neuf fois sur dix le mal provient de l'estomac.

Ne perdez donc pas de vue ce fait et si quelqu'un vous donne le conseil d'essayer les propriétés curatives de la Tisane américaine des Shakers, suivez-le à la lettre, car il est basé sur le sens commun et l'expérience.

M. Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord), enverra franco, à toute personne qui lui en fera la demande une brochure explicative de ce remède extraordinaire.

Prix du flacon, 4 fr. 50 ; ½ flacon, 3 fr. Dépôt — dans les principales pharmacies. Dépôt Général — Fanyau, pharmacien, Lille (Nord), France. 43084

POMMADE ANTIDARTREUSE

La meilleure, et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, la Pelade, les Pellicules. 2 fr. 25 le pot; 2,50 par mandat-poste à

M. VANDENDRIESSCHE, médecin-pharmacien

LILLE, 63, rue Jacquemars-Giélée, 63, LILLE

Consultations de 9 heures à midi ou de 2 à 5 heures.

INSTITUT PRIVÉ DE COURCELLES

Château de la Barre (Belgique)

**C